

*Les solutions  
pour entreprendre*

# GAMME INITIER VOTRE PROJET



Guide du  
**Créateur**

Les solutions pour entreprendre

## GAMME INITIER VOTRE PROJET

---

CREER une entreprise nécessite du temps et de l'énergie ; c'est une aventure au long cours. Le succès de ce parcours d'exception dépend en grande partie de la capacité du porteur de projet à s'adjoindre les compétences et les conseils nécessaires à une construction réaliste et professionnelle de son projet d'entreprise.

L'Espace Entreprendre vous apporte son appui à chaque étape de votre projet d'entreprise. Le « Guide du Créateur » délivre des solutions adaptées et des actions à mener pour vous aider à construire de manière concrète votre projet d'entreprise.

Créez ... accompagnés !

---



L'Espace Entreprendre de la CCI du Var est membre du réseau CCI Entreprendre, premier réseau national des professionnels de l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises dont l'objectif premier est de promouvoir l'entreprenariat et de valoriser l'action des CCI et de leurs partenaires.

Les pratiques et compétences professionnelles de l'Espace Entreprendre de la CCI du VAR sont certifiées conformes aux exigences du Référentiel Qualité du réseau national CCI Entreprendre

## SOMMAIRE

○ 1. Comment choisir mon activité ? .....	4
○ 2. Où et comment m'installer ? .....	4
○ 3. Comment réaliser une étude de marché ? .....	5
○ 4. Comment faire un prévisionnel financier ? .....	6
○ 5. Où trouver les aides et le financement de mon projet ?.....	7
○ 6. Quelle forme juridique choisir ? Quel sera mon statut ? Quelles implications fiscales et sociales ? .....	8
○ 8. Où et comment immatriculer mon entreprise ? .....	9
○ 8. L'offre création de l'Espace Entreprendre .....	10
○ 9. Contacts utiles.....	11

Contact : 04 94 22 81 38 - [espace.entreprendre@var.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr)  
Et votre antenne de proximité CCIV (coordonnées au dos)

# 1. COMMENT CHOISIR MON ACTIVITÉ ?

Vos compétences et vos centres d'intérêt sont déterminants dans le choix de votre activité. Vous devez vous assurer de la solidité de votre projet.

## > LES ACTIONS À MENER

- Faire un bilan de compétences (Pôle Emploi, APEC...)
- Recueillir des avis et des conseils : organismes consulaires (CCIV, CMAV), professionnels...
- Suivre des formations proposées par la CCIV, par la CMAV, l'AFPA, les Syndicats et Organismes professionnels...
- Vérifier vos conditions d'exercice car certaines activités sont réglementées (autorisation administrative préalable, conditions de diplôme...) auprès de la CCIV, de la CMAV, des organisations professionnelles
- Visiter les salons professionnels et rencontrer des professionnels du secteur
- Lire et consulter la presse spécialisée, économique et professionnelle, les sites internet spécialisés...

# 2. OÙ ET COMMENT M'INSTALLER ?

Le siège de votre entreprise n'est pas nécessairement le lieu d'exercice de votre activité qui peut être exercée chez vous ou dans un local approprié.

Différents types de contrats existent pour s'installer.

## > LES ACTIONS À MENER

- Vérifier votre contrat de location ou le règlement de copropriété
- Consulter la CCIV, la CMAV, les professionnels, (avocats, notaires)...
- Contacter les agences immobilières, les centres d'affaires, les journaux spécialisés

### 3. COMMENT REALISER UNE ETUDE DE MARCHÉ ?

Une étude de marché n'est pas forcément lourde et coûteuse, elle demande surtout de l'investissement personnel en temps, en implication et en recherche d'informations.

#### > LES ACTIONS À MENER

- Interroger les acteurs de votre futur secteur d'activité : fournisseurs, clients, entreprises...
- Visiter les salons professionnels et contacter les organismes professionnels
- Évaluer l'utilité du recours à un consultant spécialisé
- Argumenter vos conclusions auprès de vos proches, des investisseurs, de conseils, de clubs d'entreprises, de centres ou d'associations de gestion agréés...
- Lire et consulter la presse spécialisée, économique ou professionnelle, les sites internet spécialisés (INSEE, APCE, ...)

Contact : 04 94 22 81 38 - [espace.entreprendre@var.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr)  
Et votre antenne de proximité CCIV (coordonnées au dos)

## 4. COMMENT FAIRE UN PRÉVISIONNEL FINANCIER ?

L'étude financière permet de simuler le fonctionnement du projet et d'en prouver la viabilité.

Il s'agit d'un exercice précis qui permet de traduire en coût tous les éléments réunis.

### > LES ACTIONS À MENER

- Visualiser votre future entreprise
- Choisir et utiliser un outil de simulation : dossier type, logiciel...
- Construire votre plan de financement initial, votre compte de résultat prévisionnel, votre plan de financement à trois ans et votre plan de trésorerie
- Présenter et tester vos résultats devant un conseil : CCIV, CMAV, réseau des professionnels...

## 5. OÙ TROUVER LES AIDES ET LE FINAN- CEMENT DE MON PROJET ?

Vos ressources personnelles seront déterminantes... Ce ne sont pas les aides qui font le projet. Le projet doit être écrit, décrit et argumenté.

### > LES ACTIONS À MENER

- Rédiger un dossier de présentation de votre projet afin de motiver et donner confiance à vos partenaires
- Rencontrer plusieurs partenaires bancaires
- S'informer sur les aides à la création auprès de la CCIV, de la CMAV, sur les sites internet spécialisés, (APCE, les-aides.fr...)
- Solliciter votre entourage...
- Prendre conseil auprès d'un professionnel : expert-comptable, avocat...

Contact : 04 94 22 81 38 - [espace.entreprendre@var.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr)  
Et votre antenne de proximité CCIV (coordonnées au dos)

## 6. QUELLE FORME JURIDIQUE CHOISIR ? QUEL SERA MON STATUT ? QUELLES SERONT LES IMPLICATIONS FISCALES ET SOCIALES ?

Le choix de la forme juridique de votre entreprise se détermine en fonction de la nature et de la taille de votre projet.

Il correspond à la phase finale de préparation de votre projet et doit s'y adapter.

Votre statut de dirigeant, et celui de vos associés éventuels, en dépendent : couverture sociale, régime fiscal et les risques auxquels vous êtes exposés.

### > LES ACTIONS À MENER

- Étudier avec un conseil (CCIV, CMAV, professionnels...) les conséquences de votre choix au niveau patrimonial, social et fiscal
- Faire le point sur l'implication et les objectifs de vos associés éventuels
- Étudier l'impact de la forme juridique auprès des clients et des fournisseurs (crédibilité...)
- Vérifier que vous disposez des fonds nécessaires au lancement du projet (dépôt de capital...)



## 7. OÙ ET COMMENT IMMATRICULER MON ENTREPRISE ?

Il faut s'immatriculer pour exercer son activité.

Il existe un lieu unique pour l'immatriculation de votre entreprise, le Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

Votre activité, la forme juridique de votre entreprise et le lieu d'exercice déterminent le CFE compétent.

### > LES ACTIONS À MENER

- Pour vous assurer du CFE compétent, prendre conseil auprès des organismes consulaires (CCIV, CMAV), des professionnels...
- Se rendre au CFE compétent (CCIV, CMAV, Greffe du Tribunal de Commerce, URSSAF...)
- Se renseigner sur le coût des formalités juridiques de création d'une entreprise
- Se renseigner sur les formalités non prises en charge par les CFE (licences, autorisations à obtenir, publicité dans les journaux d'annonces légales...)

Contact : 04 94 22 81 38 - [espace.entreprendre@var.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@var.cci.fr)  
Et votre antenne de proximité CCIV (coordonnées au dos)

## 8. L'OFFRE CRÉATION DE L'ESPACE ENTREPRENDRE

### Entretien Découverte

Un accueil personnalisé avec présentation détaillée de notre offre, premier point individuel sur votre dossier, appréciation de son état d'avancement et des moyens à mettre en œuvre pour l'optimiser.

### Rendez-vous de la Création

Réunions collectives abordant les différentes étapes de votre création : étude de marché, étude financière, étude juridique, les aides à la création.

### Entretien Business Model / Business Plan

Accompagnement individuel par un conseiller projet CCIV sur les premiers temps de construction de votre projet.

### Formation « 5 jours pour Entreprendre »

Formation permettant de réaliser l'étude de faisabilité de votre projet en analysant notamment son marché, sa rentabilité et son montage juridique.

### Diagnostic Spécialisé

Accompagnement individuel par nos consultants et partenaires professionnels (experts-comptables et avocats) : analyses et études personnalisées sur les aspects spécifiques de votre dossier.

### Atelier CCIV de l'Entrepreneur

Rencontres thématiques sur des sujets variés qui vous permettront d'aborder certains aspects de votre parcours de façon plus concrète et par la suite, de gérer au mieux votre quotidien de chef d'entreprise.

### Mise en relation avec notre Centre de Formalités des Entreprises

Pour l'immatriculation de votre entreprise.

### Conseil personnel

Un accompagnement individuel en entreprise afin de vous aider sur les phases de démarrage et de premiers développements.

### Outils d'accompagnement

Répertoire des aides en faveur du créateur, répertoire des contacts utiles, guide du créateur, dossier préparatoire au projet...

<b>Les Aides</b>	<a href="http://www.les-aides.fr">www.les-aides.fr</a>
<b>APCE</b>	<a href="http://www.apce.com">www.apce.com</a> - Tel : 01 42 18 58 58
<b>Avocats Barreau de Draguignan</b>	Cité Judiciaire - Rue Pierre Clément 83300 Draguignan 04 94 60 44 33
<b>Avocats Barreau de Toulon</b>	13 Rue Bernier Fontaine - CS 20508 83041 Toulon Cedex 09 04 94 93 49 48
<b>CCI du Var</b>	236 boulevard Maréchal Leclerc - CS 90008 83107 Toulon Cedex 04 94 22 81 38
<b>Chambre Départementale des Notaires</b>	165 place de la Liberté - 83000 Toulon 04 94 89 70 30
<b>CMAV</b>	Avenue des Frères Lumière - CS 70558 La Valette du Var - 83041 Toulon Cedex 9 04 94 61 99 00
<b>Impôts services</b>	<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> - 0810 467 687
<b>INSEE</b>	17 rue Menpenti - 13387 Marseille 09 72 72 40 00
<b>Ordre des Experts-Comptables</b>	Tour Méditerranée - 65 Avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20 04 91 16 04 20
<b>RSI</b>	82 rue Ampère - Quartier Sainte Claire 83160 La Valette du Var 0 811 888 006
<b>URSSAF</b>	Rue Emile Ollivier - ZUP de La Rode 83000 Toulon 39 57

**Espace Entreprendre Toulon**  
T. 04 94 22 81 38  
espace.entreprendre@var.cci.fr

**CFE Toulon**  
T. 04 94 22 80 34  
cfe.toulon@var.cci.fr

### Et vos antennes de développement territorial CCIV

**Brignoles Cœur du Var  
Provence Verte**  
T. 04 94 22 63 00  
antenne.brignoles@var.cci.fr

**Hyères  
Provence Méditerranée**  
T. 04 94 22 63 60  
antenne.hyeres@var.cci.fr

**Draguignan Aire dracénoise  
Haut Var Verdon**  
T. 04 94 22 63 40  
antenne.draguignan@var.cci.fr

**Saint-Raphaël / Fréjus Var Est  
Territoire de Fayence**  
T. 04 98 11 41 30  
antenne.st-rafael-frejus@var.cci.fr

**Golfe de Saint-Tropez**  
T. 04 94 22 63 20  
antenne.golfe-st-tropez@var.cci.fr

**Ouest Var / Plateau du Castellet**  
T. 04 94 22 80 06  
antenne.ouestvar@var.cci.fr

